SAINT-JULIEN-DE-CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Sophie BALIGAND – Serge BERTILLOT – Maël COPAIN – Maxime DURY – Thibaut DURY - Didier FENEON –Magali MATHIEU – Brigitte PERNETTE - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX - Caroline BOISSELET – Lionel BONNOT.

Procurations : Mylène TEYSSIER à Sophie BALIGAND

Absents :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : Lundi 9 novembre 2026
Date affichage : Lundi 9 novembre 2026

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 15 octobre 2026, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion 71 de la Fonction Publique Territoriale de Saone et Loire :

Délibération no 65-2026 : Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par le Code général de la fonction publique. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.
Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions.
Celles-ci sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.
Elles sont composées de :

- missions additionnelles sont financées par la cotisation additionnelle prestations facultatives font l'objet d'une tarification qui varie en fonction de leur objet

Le recours aux prestations facultatives est ouvert sur demande à toutes les collectivités et établissements du département.
Afin de formaliser le consentement à la cotisation additionnelle et l'accès aux prestations facultatives, l'adhésion fait l'objet de la conclusion d'une convention-cadre.
13 voix pour

2/ Signature de la convention d'autorisation de passage et balisage permanent de circuit VTT :

Délibération no 66-2026 : Didier ROUX explique qu'il a rencontré avec Joelle et Magali, Yannick Dumont de la Communauté de Communes, en charge de projets culturels, sportifs et touristiques.
La Communauté de communes Le Grand Charolais et la commune de Poisson se sont associées pour la création d'un circuit VTT. Les modalités de mise en œuvre de ce projet et les engagements de chaque partenaire sont formalisés par le biais d'une convention.

Le circuit n°3 de classification rouge et d'une distance de 22.34 km emprunte des portions de chemins sur la commune de Saint-Julien-de-Civry, il est donc nécessaire de formaliser une convention d'autorisation de balisage permanent et le passage de ce circuit sur la commune précitée.

1/ La commune autorise la Communauté de communes :

- A procéder ou faire procéder à la mise en place d'un balisage permanent, sur les voiries, chemins et sentiers du circuit n°3, selon les normes édictées par la Fédération Française de Cyclotourisme ;
- A utiliser dans la mesure du possible les supports existants (poteaux) et à procéder ou faire procéder à l'entretien régulier de ce fléchage.

2/ La commune s'engage :

- A signaler à la Communauté de communes toute détérioration du balisage dont elle aurait connaissance pendant toute la durée de la présente convention ;
- A faire le nécessaire au niveau de l'entretien des portions de chemins et sentiers empruntant le circuit n°3 dont elle est propriétaire ;
- A solliciter l'avis de la Communauté de communes pour tout souhait de communication relatif au circuit n°3, la Communauté de communes étant chargée d'assurer la promotion.

3/ La Communauté de communes s'engage :

- À procéder ou faire procéder à la mise en place et à assurer ou faire réaliser l'entretien d'un balisage permanent, sur le circuit n°3 ;
- À assurer la promotion du circuit n°3 par tous les moyens qu'elle jugera utiles (presse, supports de communication institutionnels, site internet, outils numériques…)
- À communiquer et présenter les parcours ainsi que les bonnes pratiques relatives à l'utilisation du VTT, au respect des autres usagers, de l'environnement et du patrimoine situé à proximité du tracé.

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction chaque année et pour une durée maximale de 5 ans, en l'absence de volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties, par voie de notification par la partie diligente à l'autre partie, avec un délai de préavis de 1 mois avant l'échéance annuelle.

13 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-novembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Bar Restaurant :

Didier ROUX soumet l'idée de prévoir une date de soirée pour encourager de futurs repreneurs potentiels et faire vivre le lieu. Il est décidé de retenir la date du vendredi 18 décembre pour la réalisation de cette soirée, à 18 heures. Le conseil municipal s'occupera de l'organisation, accompagné du comité des fêtes. La préparation du lieu se fera durant la journée du mercredi 16/12, à partir de 14h30.

Caroline BOISSELET évoque un échange qu'elle a eu avec une association « Bouge-ton-coq » qui accompagne les projets de création d'épicerie participative.

3/ Schéma Directeur Assainissement:

Didier ROUX expose sommairement le chiffrage et les plans.

4/ Cahier des charges : Plan guide et Pré de la Serve :

La commission d'Urbanisme présente les cahiers des charges :

- Pour la consultation sur le Pré de la Serve et son étude de faisabilité/capacité : dans le cadre de sa réflexion sur le développement résidentiel de la commune, la municipalité souhaite engager une étude de faisabilité et de capacité pour l'aménagement d'une parcelle située au sein du centre bourg : le Pré de la

Serve. Cette étude a pour objectif d'identifier le potentiel de développement de cette emprise foncière en vue d'y accueillir des logements.

- Pour la consultation sur le Plan Guide Communal : cette étude a pour objectif d'identifier, à partir d'un état des lieux communal global et actuel, les axes de développement et les projets potentiels à mener par la commune sur dix années à venir, dans l'objectif de maintenir ses richesses, d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de développer son attractivité.

Le conseil décide d'adhérer au CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) et à l'ATD (Agence Technique Départementale) pour être épaulé dans cette démarche.

5/ Compte rendu du conseil d'école du 6 novembre :

Didier ROUX et Magali MATHIEU se sont rendus à Lugny.
Les points abordés étaient :

- Rentrée 2026 : effectifs, personnel
- Projets 2026/2027
- Travaux et aménagement des locaux

6/ Vœux du Maire : nouveaux habitants, bébé de l'année, invitation :

Monsieur le Maire confirme que la date est fixée au samedi 9 janvier 2027 à 20h00 à la salle Les Grandes Folies.
Les listes des nouveaux habitants et des naissances sont présentées au conseil municipal.
Les invitations seront distribuées fin décembre 2026 et préparées par Maxime DURY et Thibaut DURY.

Organisation de la soirée : Diaporama, galettes et brioches, cidres et crémant
Préparation de la salle par les élus.

7/ Vœux au personnel communal :

La date est fixée au vendredi 22 janvier à 20h00.

8/ Sapins de Noel et décorations de fin d'année :

La date de la pose des décorations de fin d'année est fixée au samedi 28 novembre à 14 h 00 à la mairie, remise en état des décorations existantes et création de nouvelles décorations le mercredi 18 novembre à partir de 14h30. Les 17 sapins arrivent à la commune de Melay le lundi 16 novembre.

9/Voirie

La commission voirie se réunira lundi 16/11 à 20h pour délibérer sur les travaux de voirie communautaire.

10/ Bulletin municipal :

Il est rappelé aux associations d'envoyer leurs articles avant le 15 décembre prochain.
Une demande de devis va être faite à plusieurs prestataires.

11/ Garage de la commune Route de Mochère :

Didier ROUX explique aux conseillers municipaux que la commune a acheté le garage cadastré AB45 en octobre 2025 pour la somme de 500 €. Il avait été évoqué de le détruire pour libérer de la place pour les voitures qui stationnent pour se rendre à la boulangerie.

12/ Disparition du chèque en 2027 : gestion des régies :

Didier ROUX signale le choix de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) de réduire progressivement les paiements par chèque.
L'offre de solutions alternatives pour le paiement de vos impôts ou de vos factures locales est déjà variée :

- Le **prélèvement automatique** auquel vous pouvez souscrire pour les échéances fiscales (comme le paiement de la taxe foncière par exemple) mais aussi certaines factures locales d'hébergement (EHPAD), de loyers, de

cantine ou de garderie. Renseignez-vous auprès de votre collectivité. Ce mode de prélèvement nécessite la signature d'un **mandat** ;
- Le **paiement en ligne par PayFiP** vous permet de payer vos factures locales par prélèvement, par carte bancaire, et prochainement par virement simplifié (disponible à partir d'octobre 2026). Vous pouvez l'utiliser dès lors que le service public (collectivité locale, hôpital, école, etc.) a adhéré au dispositif ;
- Le **paiement de proximité** vous permet de payer en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire chez un buraliste ou un partenaire agréé.

Une réflexion est à mener sur la gestion des trois régies :
- Médiagora : Adhésion et location de matériel
- Agence Postale Communale : Vente des enveloppes de la commune et des guides de randonnées
- CCAS : repas des accompagnants et des membres.

13/ Bilan du repas du CCAS :
Didier présente le bilan : pour 80 repas commandés, les dépenses sont de 1 959.75 €.
Soit un coût de 24.50 € par personne.

14/Actions culturelles :
Le cinéma en plein air est de nouveau proposé cette année par la communauté de communes.
La municipalité laisse sa place cette année, comme un an sur deux, à la commune de Prizy.
Des concerts sont également proposés par la communauté de commune (8 dates proposées).
La commune candidate pour le samedi 20 mars à 18h00, pour un concert de clarinettes, cuivres et accordéons

15/Demande d'autorisation – La Broche du Petit Gaulois
La Broche du Petit Gaulois demande au conseil l'autorisation d'utiliser le préau de l'école de manière exceptionnelle en cas de mauvais temps pour réaliser ses soirées. S'agissant d'un établissement scolaire et recevant du public, le conseil juge délicat le fait de le mettre à disposition d'un particulier. Brigitte PERNETTE évoque la possibilité de mettre à disposition le local du martsi en cas de mauvais temps.

Questions diverses :

1/ Dotation « maires agents de l'Etat » - exercice 2026 :
Une reconnaissance des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat a été créée par la loi de finances pour 2026. Cette reconnaissance prend la forme d'un versement annuel de 554 € de la commune à son maire.
Pour compenser ce versement, une dotation sera versée par l'Etat aux communes d'un montant égal.
Et ce versement par les communes à leur maire constitue une dépense obligatoire.

2/ Point sur les 6 premiers mois de mandature :
Didier ROUX demande à chacun son ressenti de ces six premiers mois au conseil.

3/ Agent communal en charge du ménage des bâtiments communaux :
Didier ROUX explique qu'il a eu un entretien avec l'agent communal dans la perspective de signer son 6ème CDD en janvier 2027.

La séance ordinaire du jeudi 12 novembre 2026 est levée à 23h45.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Jeudi 10 décembre à 20h30

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 A 20H30

Didier ROUX	Serge BERTILLOT	Magali MATHIEU
Didier FENEON	Sophie BALIGAND	Maël COPAIN
Maxime DURY	Thibaut DURY	Brigitte PERNETTE
Joëlle SAMPAIX	~~Mylène TEYSSIER~~	Caroline BOISSELET
Lionel BONNOT		

Procuration : Mylène TEYSSIER à Sophie BALIGAND